

Les fables de la Fontaine: Statut rhétorique et processus de persuasion

PEDRO PARDO JIMENEZ
Universidad de Cádiz

1. INTRODUCTION

L'objectif premier de ce travail est de décrire le processus de la persuasion dans les fables de La Fontaine à partir de leur structure (ou de leurs possibles structures, comme nous le verrons plus bas). Pour arriver à cette description, il nous faudra d'abord établir quel est le statut rhétorique de la fable, ce qui revient à définir sa nature et sa portée à la lumière des études anciennes et actuelles. Après avoir choisi un modèle structural de la fable, nous en analyserons chaque partie. De cette façon, nous serons en état de montrer que les deux parties essentielles de la fable (l'histoire et son interprétation) ne constituent que deux situations (deux niveaux) de communication différentes sur lesquelles on applique une même activité argumentative, de sorte que le tout correspond à une stratégie globale de persuasion de la part de l'auteur. Notre analyse portera aussi sur l'injonction, troisième partie de la fable et conséquence «naturelle» des deux parties antérieures (l'ordre d'apparition de chaque partie ne correspond pas forcément à l'ordre de notre étude)¹.

2. LE STATUT RHETORIQUE DE LA FABLE

Un aperçu historique nous montrerait que le statut de la fable comme instrument de persuasion a toujours été l'objet des traités de rhétorique d'Aristote à nos jours.

Voici les preuves «démonstratives» que l'auteur grec reconnaît dans sa *Rhétorique*:

1. Cette division en parties a été proposée par Susan Suleiman dans «Le récit exemplaire» (*Poétique*, 32, nov. 1977, pp. 468-489). Nous ferons référence à cet article de façon continue, car il avance une partie de nos recherches.

Preuves
démonstratives

[enthymème
exemple

[historique
inventé

[parabole
fable

La fable est donc un «exemple inventé» qui a valeur de preuve et qui peut remplacer le raisonnement logique, car les deux preuves font partie de l'*inventio*. Plusieurs auteurs contemporains participent de cette conception de la fable de façon plus ou moins explicite², et nous l'adopterons aussi tout le long de ce travail sans nous occuper des problèmes de dénomination soulevés par l'étude de Perelman et Olbrechts-Tyteca³. De cette façon, nous restons fidèles à la conception de La Fontaine lui-même, qui considérait toutes ses fables comme des «exemples», comme on peut voir par ces vers tirés de «L'ivrogne et sa femme»:

«(...) Sur ce propos, d'un conte il me souvient:
Je ne dis rien que je n'appuie
De quelque *exemple*» (III, 7)⁴.

En outre, la fable est pour notre auteur une «preuve» qui renforce la valeur de vérité de ses affirmations:

«Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde:
On a souvent besoin d'un plus petit que soi.
De cette vérité deux fables feront foi,
Tant la chose en *preuves* abonde» (II, 11).

A l'époque classique, l'exemple est l'objet de la même considération: Jean-Baptiste-Louis Crevier, dans un des plus grands traités de la rhétorique française, définit l'exemple comme un *Lieu extrinsèque*, synonyme à cette époque de *preuve sans artifice*⁵.

2. Cf. B. Gelas, *La fiction manipulatrice*, in *L'Argumentation*, P.U.L., 1981, pp. 75-89.

3. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1970, 3e édition, 1976, pp. 481-482. Perelman & Olbrechts-Tyteca distinguent l'*exemple* et l'*illustration* comme deux types différents de fondement par le cas particulier. Nous pourrions appliquer cette distinction (sans doute très utile pour d'autres entreprises) aux fables de La Fontaine, mais nous croyons qu'elle n'apporterait rien à la perspective où nous nous plaçons. Même si on rangeait un nombre déterminé de fables sous le type *illustration* (des fables qui par conséquent ne risquent pas d'être mal interprétées), on verrait que les opérations d'interprétation ne disparaissent pas. Gelas lui-même, dans l'article cité, conteste à son tour la pertinence de cette distinction dans «le contexte d'une persuasion».

4. Pour les citations des fables, les chiffres romains marquent le livre, et les chiffres arabes, la fable.

Toutes les citations des fables procèdent de l'édition du Livre de Poche, 1972.

5. Cf. A. Kibedi Varga, *Rhétorique et littérature. Etude de structures classiques*, Didier, Paris, 1970, p. 47.

A l'heure actuelle, cette même conception est repérable dans plusieurs travaux, parmi lesquels nous pouvons citer l'article de Gelas⁶ et surtout celui de Suleiman, qui attribue à la fable la catégorie de «récit exemplaire»⁷.

Que la fable est un exemple qui a valeur de preuve démonstrative est donc une question sur laquelle on peut s'accorder sans difficulté. Or, pour conclure cette première approche nous devons répondre à la question suivante: quel est la portée argumentative de la fable?

L'utilisation exemplaire d'un récit (comme l'argumentation en général) a pour but la modification d'un comportement et non seulement la conviction intellectuelle. Il s'agit d'un acte illocutoire qui cherche comme effet perlocutoire la persuasion du lecteur. Les études actuelles abondent dans ce sens⁸, et La Fontaine lui-même semble encourager une éventuelle application pratique de ses «leçons», surtout si l'on considère les injonctions à l'impératif qui couronnent une grande partie des fables. La possible confusion dans le cas de La Fontaine procède sans doute de l'absence d'une situation concrète prise comme point de départ. Perelman, dans sa conception de l'argumentation, donne réponse à ce problème⁹.

3. STRUCTURE DE LA FABLE

Comme nous l'avons dit dans l'introduction, nous allons employer le modèle que Susan Suleiman attribue au récit exemplaire en général¹⁰. Ce modèle se compose de trois parties (histoire/interprétation/injonction) dont l'apparition explicite n'est pas obligatoire sauf dans le cas de l'histoire, car celle-ci marque le degré minimum de la fable. A chacune de ces parties correspond un niveau d'articulation différent: il y aura donc un niveau narratif, un niveau interprétatif et un niveau pragmatique. Pour finir avec l'explication du modèle de Suleiman, nous lui laissons la parole:

«A chacun de ces niveaux correspond un discours spécifique: le propre du discours narratif, c'est de présenter une histoire (au sens défini plus haut); le propre du discours interprétatif, c'est de commenter l'histoire pour en dégager le sens (ce dernier pouvant être résumé par une généralisation); le propre du discours pragmatique, c'est de dériver du sens ainsi dégagé une règle d'action,

6. Gelas, *art. cit.*

7. Suleiman, *art. cit.*

8. Cf. P. Bange, «Argumentation et fiction», in *L'Argumentation*, P.U.L., p. 92. Cf. aussi Suleiman (*art. cit.*, pp. 468-469 et 483-484) et Gelas (*art. cit.*, pp. 78-81).

9. Pour lui, il s'agit d'une influence «sur l'individu tout entier qui doit, grâce au discours, être incité à agir ou devenir prédisposé à une action éventuelle» (cité par P. Bange, *art. cit.*).

10. Voir note 1.

qui aura la forme d'un impératif adressé au destinataire (lecteur ou auditeur) du texte».

Suleiman constate qu'aucune des paraboles évangéliques ne correspond à ce modèle. Par contre, il y a beaucoup de fables qui le respectent entièrement. Le reste des fables révèlent une structure où l'on peut remarquer l'absence d'un type de discours (même de deux). La présence ou l'absence de ces discours peuvent nous fournir un critère de classement structural. Ce classement (représenté par le schéma suivant)¹¹ apporterait une nouvelle perspective aux habituels classements thématiques:

<i>Histoire</i>	<i>Interprétation</i>	<i>Injonction</i>	<i>Fable</i>
X			I, 1
X	X		I, 13
X		X	VII, 8
X	X	X	VII, 13

Il y aurait donc quatre types différents de fables selon les différents discours qui en font partie, l'efficacité persuasive de chaque type dépendant de certaines procédures qui peuvent se rencontrer ou non.

L'identification extérieure de chacune de ces parties est immédiate grâce à la valeur pertinente des temps verbaux qui y prennent part, de sorte que chaque discours est caractérisé par un temps verbal différent. Ainsi, le discours narratif emploie le passé simple (l'aoriste) pour nous raconter une histoire qui relève du particulier. Le présent est le temps de l'interprétation, mais il faut noter qu'il s'agit du présent générique. Ce temps, loin de se reporter à l'instance d'énonciation, exprime une vérité qui s'accomplit toujours, c'est une «forme zéro» du présent issue d'un procès de généralisation¹². L'injonction, comme nous l'avons vu par la citation de Suleiman, prend la forme de l'impératif pour encourager le lecteur à passer du domaine du «faire» au domaine du «penser».

Cette répartition temporelle est facilement repérable dans les fables qui réalisent entièrement le modèle de Suleiman:

(...) L'autre reprit: «Avant l'affaire,
Le Roi, L'Ane, ou moi, nous mourrons».
Il avoit raison. C'est folie
De compter sur dix ans de vie.
Soyons bien buvants, bien mangeants:
Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans (VI, 19).

11. Le X correspond au cas marqué, c'est-à-dire, à la présence. On peut trouver une occurrence de chaque type structurale dans la colonne de droite.

12. Cf. D. Maingueneau, *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Hachette, Paris, 1981.

Ce sont les derniers vers de la fable «Le charlatan». Les deux premiers, qui représentent la fin de l'histoire, relèvent (comme le reste de celle-ci) du passé simple. L'imparfait du troisième vers tient lieu de temps de transition vers le présent: en ce moment on est à l'extérieur de la diégèse¹³, mais on interprète un fait qui appartient au passé. Le présent générique donne enfin à la conclusion une validité universelle qui permet l'injonction à l'impératif.

Pour finir ce chapitre, il faut dire que Bange attribue à la fable une «structure emblématique opposant *pictura* et *subscriptio*»¹⁴ (pour nous, histoire et interprétation). Cette considération du visuel est partagée par Jean Starobinski quand il définit la parabole évangélique comme «une approche imagée de la vérité», mais aussi par La Fontaine lui-même:

«(...) Comme on *verra* par cette fable,
Ou plutôt par la vérité» (VI, 21).

4. LE PROCESSUS DE LA PERSUASION

Dans ce chapitre on va essayer de montrer quels sont les chemins par lesquels se développe le processus de la persuasion. Pour y réussir, nous allons étudier les facteurs qui interviennent dans chacune des parties de la fable.

4.1. *L'histoire*

En principe, elle est le point de départ de la construction de la fable, mais parfois elle en est aussi le seul élément. Les événements de la diégèse ne sont pas suivis d'une interprétation extra-diégétique de la part du narrateur. Le lecteur est même invité à devenir le sujet de cette interprétation:

«Une fable avait cours parmi l'antiquité,
Et la raison ne m'en est pas connue.
Que le lecteur en tire une moralité;
Voici la fable toute nue: (...)» (IV, 12).

Nous devons résoudre ici les deux questions suivantes: quelle est la source du pouvoir de persuasion du récit? et quels sont les procédures d'orientation du sens d'une histoire qui n'est pas interprétée?

Parmi les oeuvres de l'époque classique et les travaux actuels nous avons retenu cinq idées essentielles qui, loin d'être opposées, se complètent:

13. Sur ce concept, déjà élaboré par Aristote et Platon, voir par exemple G. Genette, «Frontières du récit», in *L'analyse structurale du récit*, Communications, 8, 1966.

14. Bange, *art. cit.*, p. 97.

a) *La force persuasive du récit procède de la nature même des événements:*

A. Grange a étudié dans un article¹⁵ le dosage récit/discours comme une stratégie de persuasion, et il tire quelques conséquences qui peuvent être utiles à notre étude. Pour Grange, le récit pur se rapproche de l'indiscutable: les événements se racontent eux-mêmes et on peut se passer de leur interprétation. Cette idée semble correspondre de façon assez exacte à l'esprit de La Fontaine dans la citation antérieure.

b) *L'acceptation même du récit suppose l'abandon de l'ordre dialogique en faveur de l'ordre monologique*¹⁶.

C'est Gelas qui a évoqué cette perte de l'interlocution: l'*interlocuteur* devient *narrataire*, c'est-à-dire, témoin obligé. Cette impossibilité de réponse renforce l'autorité du récit.

c) *Il y a un procès d'identification de la part du lecteur:*

«Les exemples ont une très grande vertu pour persuader. Les hommes naissent avec le penchant à imiter (...). Les exemples peuvent donc beaucoup en Eloquence. Ils ont même ce double avantage sur les raisonnemens, qu'ils entrent plus aisément dans les esprits, & sont moins suspects aux auditeurs». Ces paroles, tirées de la *Rhétorique française* de 1765 de Crevier¹⁷; trouvent sa correspondance actuelle dans l'article de Suleiman, qui affirme que cette identification virtuelle se produit «par un acte d'imagination».

d) *On peut détecter la présence d'une stratégie d'interprétation à l'intérieur même de l'histoire.*

Suleiman remarque l'existence de certains énoncés interprétatifs qui orientent le sens de l'histoire. Les sujets de l'énonciation sont les personnages, de sorte que «les personnages eux-mêmes (...) interprètent leur histoire». Nous ajouterons que, à l'intérieur de la fable de La Fontaine, on peut repérer des énoncés interprétatifs qu'il faut attribuer non aux personnages, mais au narrateur. Rien de plus clair que ce vers de «Le loup et l'agneau»:

15. A. Grange, «La dialectique récit/discours dans la stratégie de la persuasion», in Berrendonner (coord.) *Stratégies discursives*, P.U.L., 1978, pp. 245-256.

16. Sur ces concepts, voir T. Todorov, *Mikhaïl Bakhtine. Le principe dialogique*, Seuil, Paris, 1981.

17. Citées par Kibedi Varga, *op. cit.*, p. 48.

«Tu la troubles», reprit cette bête cruelle (I, 10).

Cette idée est partagée aussi par Roger Zuber-Micheline Cuénin: «Le poète présente en effet son récit sous le double éclairage de son regard critique et de la perspective bornée de son personnage (...)»¹⁸.

- e) *Le récit exemplaire s'insère dans un contexte intertextuel qui lui fournit un sens «unique».*

Cette idée a été développée par Suleiman pour justifier l'attribution d'un sens unique à une histoire.

Ces cinq idées résument à notre avis les mécanismes qui permettent à une histoire de devenir une fable à son degré minimum.

4.2. *L'interprétation*

4.2.1. *Interprétation et niveaux narratifs*

Le narrateur a recours à cette deuxième partie (phase) de la fable quand il croit que les procédures énumérées plus haut n'assurent pas l'exacte compréhension du sens de l'histoire. En effet, le lecteur peut trouver que le sens de l'histoire «ne va pas de soi», ce qui arrive par exemple à Mademoiselle de Sillery dans la fable qui a pour titre «Tircis et Amarante»:

«(...) Pour venir à notre affaire,
Mes contes, à son avis,
Sont obscurs: les beaux esprits
N'entendent pas toute chose» (VIII, 13).

Or, l'introduction de cette deuxième partie suppose un changement de niveau (de situation) que les études actuelles ont défini de façon très diverse.

Gérard Genette a été le premier à définir les niveaux narratifs du récit dans ses *Figures*. Il affirme que «tout événement raconté par un récit est à un niveau diégétique immédiatement supérieur à celui où se situe l'acte narratif producteur de ce récit». L'histoire de la fable se situerait donc dans ce niveau diégétique, tandis que son interprétation le ferait dans un premier niveau que Genette appelle «extra-diégétique».

18. R. Zuber-M. Cuénin, *Littérature française* (4, «Le classicisme»), Arthaud, Paris, 1984.

Pour Suleiman, l'histoire appartient au niveau narratif et l'interprétation au niveau interprétatif¹⁹.

Kibedi Varga fait une description du phénomène à partir de l'idée de situation. Il constate qu'il y a «des situations en littérature analogues à celle du genre délibératif en rhétorique»²⁰, une situation pouvant être interne ou externe. Il affirme que «certaines fables» se développent dans une situation rhétorique interne, c'est-à-dire, «des rapports interhumains représentés à l'intérieur d'une oeuvre». Selon cette situation externe, c'est-à-dire, «les rapports de l'oeuvre avec celui à qui elle s'adresse».

Parmi toutes ces distinctions, nous retiendrons celle de Genette, qui s'adapte parfaitement à nos recherches (outre cela, elle englobe dans une certaine mesure les autres théories). Il y a donc un niveau diégétique, le niveau de l'histoire, et un niveau extra-diégétique où se situe l'interprétation. La Fontaine est conscient de ces deux niveaux, car après avoir raconté l'histoire de «Simonide préservé par les Dieux» il inaugure un discours interprétatif avec ces mots:

«Je reviens à mon texte, et dis premièrement (...)» (I, 14).

4.2.2. *Le degré de complexité de l'interprétation*

L'interprétation peut acquérir des degrés de complexité très variés parmi lesquels on va retenir trois cas essentiels:

a) *La moralité se présente toute nue*

Dans ce cas, l'auteur se contente de donner fin à l'histoire avec une phrase qui d'habitude adopte la forme de la maxime. La nature de l'exemple employé va conditionner la présentation de la moralité, qui peut être l'issue d'un récit d'événements ou d'une situation polémique de dialogue.

Dans le cas du récit d'événements, la moralité se présente comme une conclusion logique; dans le cas de la situation de dialogue, elle est précédée d'un petit commentaire de la part de l'auteur. Par ce commentaire de transition, l'auteur montrera quel est le parti qui a raison:

«(...) La Mort avait raison. Je voudrais qu'a cet âge...» (VIII, 1).

«(...) Le singe avait raison. Ce n'est pas sur l'habit...» (IX, 3).

19. Suleiman semble osciller entre la terminologie de G. Genette et ses propres mots. Cette oscillation n'est pas problématique, car le niveau interprétatif correspond au niveau extradiégétique dans la distinction de Genette. Remarquons toutefois que Suleiman emploie aussi ce terme, même si elle ne le fait que pour distinguer la diégèse et l'extradiégèse.

20. Kibedi Varga, *op. cit.*, p. 89.

b) *L'analogie est explicitée*

Le Gras, dans un des traités les plus significatifs de la rhétorique classique, affirme: «On rend les exemples plus forts & plus convaincans lors qu'après en avoir fait le recit, on oppose chaque partie de l'exemple à chaque partie de la chose»²¹.

La Fontaine participe de cette opinion et il va expliciter l'analogie sous-jacente à l'histoire pour en assurer la compréhension:

«(...) Notre âme, c'est cet homme amoureux de lui-même;
Tant de miroirs, ce sont les sottises d'autrui,
Miroirs, de nos défauts les peintres légitimes;
Et quant au canal, c'est celui
Que chacun sait, le livre des *Maximes*» (I, 6).

Parfois l'analogie adopte une forme beaucoup plus sournoise:

«(...) Oh! que de grands seigneurs, au Léopard semblables,
N'ont que l'habit pour tous talents!» (IX, 3).

c) *L'interprétation est un long raisonnement*

Dans ce cas, la moralité fait partie d'un raisonnement complet qui renforce son statut de conclusion universelle. Nous constatons l'apparition de certaines marques discursives qui représentent autant de points de vue sur la question. Comme nous le pouvons voir par l'article de A. Grange²², l'alternance de ces marques discursives constitue une stratégie de persuasion. Toutefois, l'article de Grange ne comprend pas tous les aspects de la stratégie de La Fontaine. Pour rendre compte de celle-ci, nous devons avoir recours à une étude publiée en collaboration qui a pour titre *Sémiologie du raisonnement*²³.

Dans cette étude, Catherine Péquegnat définit le raisonnement comme «un trajet sur des points de vue». Elle veut montrer que l'objectif de ce raisonnement est la construction d'un point de vue universel dont la conclusion tire sa force. Péquegnat part d'un texte contemporain, mais nous croyons que ces recherches sont applicables au raisonnement de La Fontaine. Ainsi, nous pourrions montrer que dans ce raisonnement sont représentés les mêmes points de vue que Péquegnat constate dans les textes contemporains:

21. Le Gras, *La Rethorique françoise* (Paris, 1671), cité par Kibedi Varga, cité par Kibedi Varga, *op. cit.*, p. 48.

22. A. Grange, *art. cit.*

23. *Sémiologie du raisonnement*, éd. par Jean-Blaise Grize. Avec la coll. de Denis Apot'héloz..., Berne, Ed. Peter Lang, 1984 (Sciences pour la communication, 9).

— le point de vue personnel:

«(...) Quelle chose par là nous peut être enseignée?
J'en vois deux, dont l'une est...» (II, 9).

— le «savoir commun»:

«Ne t'attends qu'à toi seul: c'est un commun proverbe» (IV, 22).

— le point de vue de «l'auctorité»:

«On ne peut trop louer trois sortes de personnes:
Les Dieux, sa maîtresse et son roi.
Malherbe le disait; j'y souscris, quant à moi:» (I, 14).

Nous pouvons voir que la stratégie de la persuasion s'accomplit ici de la même façon que dans les textes contemporains. En tout cas, cet aspect mérite une plus grande attention, celle que nous lui avons prêté dans un autre article²⁴.

4.3. *L'injonction*

Elle est l'expression finale de la stratégie persuasive de La Fontaine. Quand nous avons abordé le statut rhétorique de la fable, nous avons vu qu'elle comprend non seulement le domaine de la conviction mais aussi celui de l'action²⁵. L'injonction est donc l'encouragement à l'action sous la forme de l'impératif. Elle peut employer la première ou la deuxième personne du pluriel:

«(...) Ne nous associons qu'avecque nos égaux,
Ou bien il nous faudra craindre
Le destin d'un de ces Pots» (V, 3).

«(...) Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère,
Et tâchez quelquefois de répondre en Normand» (VII, 8).

5. CONCLUSIONS

Nous avons montré que le statut rhétorique de la fable est celui d'un exemple qui cherche à persuader le lecteur et qui remplace le raisonnement. Pour La Fontaine, la fable l'emporte sur le raisonnement parce qu'elle amuse en même temps qu'elle instruit²⁶. Suleiman remarque que «cette communication détour-

24. «La construction du point de vue dans la poésie de Boileau et La Fontaine», *Estudios de lengua y literatura francesas*, n. 4 (1990), Servicio de Publicaciones de la Universidad de Cádiz.

25. Voir note 9.

26. Voir «Le pouvoir des fables» (VIII, 4).

née court toujours le risque de n'être pas comprise, ou d'être mal comprise» par le lecteur (ce qui arrive parfois, comme nous l'avons montré plus haut). Dans notre analyse, nous avons décrit quels sont les facteurs qui interviennent dans la compréhension des fables. Cette description est fondée sur un modèle structural de la fable qui permet d'y situer chacun de ces facteurs. Nous avons vu aussi que la compréhension (et par la suite l'interprétation) des fables fait partie d'un procès de persuasion qui se développe tout le long de leur structure.

Nous avons voulu enfin décrire tout ce procès à partir de la conception classique de «l'exemple» et à l'aide des témoignages que La Fontaine lui-même nous offre dans ses *Fables*.